

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

## La Classe M du SNOS

31 Mars 2019

Le Bois Joalland

SNOS Voile

Grade : 5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, incluant l'annexe E
- 1.2 (Néant)
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 le système de course HMS en vigueur,
- 1.5 le cas échéant, l'addendum Q
- 1.6 le cas échéant, le SyRNIn.
- 1.7 Règles modifiées : La RCV E2.1(b) est supprimée

### 2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régate est ouverte à tous les bateaux de la classe Marblehead. (Classe M)

3.2 Les concurrents admissibles, membres de l'association de classe correspondante, peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint sur le site [www.snos-voile.fr](http://www.snos-voile.fr)  
Les Pré inscrits confirmeront leur inscription le jour de la régate en signant une fiche de confirmation d'inscription pré remplie à partir des informations fournies et en réglant leur droit d'inscription.

Les NON PRE INSCRITS devront compléter entièrement la fiche d'inscription papier ci-après et la remettre au secrétariat du Comité de course, avec leur règlement, le jour de la course.

3.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité du bateau validé par le responsable national de la jauge.

**4. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants : 6 €.

**5. REPARTITION DES FLOTTES**

La répartition des flottes de la première course sera affichée à 9h45 à partir du classement des coureurs du jour.

**6. PROGRAMME**

6.1 Confirmation d'inscription :

31 Mars 2019 de 8h30 à 9h30.

6.2 Identification du matériel utilisé pendant l'épreuve et contrôle : Néant.

6.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire) :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Flottes /Courses du jour
31/03/2019	10h	De 10h à 16h30 flottes à suivre

Une pause déjeuner est prévue vers 12 h 30 à la discrétion du comité.

6.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30.

**7. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.

**8. SYSTEME DE PENALITE**

L'addendum Q « Arbitrage direct des courses en flotte de voile radiocommandée » s'appliquera

**9. CLASSEMENT**

9.1 Quatre (4) courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 Courses retirées

Quand le total des points est calculé pour chaque bateau, ses plus mauvais résultats seront retirés comme suit :

A partir de 4 courses validées 1 retiré

A partir de 8 courses validées 2 retirés

A partir de 16 courses validées 3 retirés

A partir de 24 courses validées 4 retirés

Et ainsi de suite pour chaque tranche de 8 courses supplémentaires validées

**10. RADIO [DP]**

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

**11. PRIX**

Des prix seront distribués comme suit : Coupe au vainqueur.

**12. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

**SNOS Voile**

**Le Bois Joalland, Rue Quelmer  
44600 Saint Nazaire-Immaculée**

[www.snos-voile.fr](http://www.snos-voile.fr)